

# déi Lénk

Sensibilité politique

Luxembourg, le 24 janvier 2023

**Concerne** : Proposition de loi n°8001 - Demande de mise à l'ordre du jour de la commission parlementaire du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 23 (3) du règlement de la Chambre des Députés notre sensibilité politique souhaiterait mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission parlementaire du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale la proposition de loi n°8001 relative au travail fourni par l'intermédiaire d'une plateforme.

Nous vous prions dès lors de bien vouloir transmettre la présente demande à Monsieur le Président de la commission et d'inviter conformément à l'article 23 (4) Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire à ladite réunion.

Avec nos salutations respectueuses,



Myriam Cecchetti  
Députée



Nathalie Oberweis  
Députée